Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le
ID : 085-218502680-20250519-20250505-DE

République Française
Département VENDÉE
Commune de Saint Révérend

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/05/2025

Référence
20250505

Objet de la délibération
Aide du Conseil Départemental de la Vendée pour intervention musique et danse à l'école privée Saint Joseph année scolaire 2025-2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	10

Date de la convocation
14/05/2025

Date d'affichage
20/05/2025

Vote
A l'unanimité Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le : 20/05/2025

Et

Publication ou notification du :
20/05/2025

L'an 2025 et le 19 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de PRINCE Lucien, Maire

Présents : M. PRINCE Lucien, Maire, Mmes : AUGUIN Maryse, BARRÉ Catherine, COTTEREAU Nadège, MICHON Magali, PROUTEAU Sabrina, PROUX Nathalie, MM : DOUCHET Mickaël, LIAIGRE Sylvain

Excusé : M. PERCHOT Noël donne pouvoir à Mme PROUTEAU Sabrina

Absents : Mmes : BOUCHEREAU Manuela et LACAN Sylvaine, MM : GIRARD Guy, PALLADE Gaëtan et RECOQUE Raphaël

A été nommée secrétaire : Mme BARRÉ Catherine

Objet de la délibération : Aide du Conseil Départemental de la Vendée pour intervention musique et danse à l'école privée Saint Joseph année scolaire 2025-2026

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Départemental de la Vendée n'apporte plus d'aide financière aux interventions musique et danse dans les écoles.

Il est proposé au Conseil Municipal de mettre en place les interventions musique et danse pour l'année scolaire 2025-2026 et de solliciter l'accompagnement opérationnel du Conseil Départemental de la Vendée (recensement des besoins des écoles ; recrutement des intervenants, suivi logistique et pédagogique).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE la mise en place de l'intervention musique et danse à l'école privée Saint Joseph de Saint Révérend pour l'année scolaire 2025-2026,

SOLLICITE l'accompagnement organisationnel du Conseil Départemental de la Vendée pour l'organisation des interventions et la préparation des contrats des intervenants sous forme de vacations.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site : ***www.telecours.fr***

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/05/2025
Le Maire
Lucien PRINCE

Signé électroniquement par : Lucien Prince
Date de signature : 20/05/2025
Qualité : Maire de St Révérend